

Comité d'Établissement

Fiche d'identification

Vous êtes salarié, ou nouvellement salarié. Vous pouvez remplir ce formulaire pour ouvrir vos droits au Comité D'établissement.

Les informations que vous nous donnez font l'objet d'un traitement informatique destiné au paiement des différentes prestations du CE. Ces données sont strictement confidentielles, conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 01 78, seule l'Agence Nationale des Chèques Vacances aura votre adresse si vous prenez les chèques vacances.

Joindre la photocopie de votre AVIS D'IMPOSITION 2017 sur les REVENUS 2016 (si vous ne souhaitez pas le communiquer, vous serez obligatoirement dans la dernière tranche de la grille de QF pour toutes les prestations soumises à QF)

ETAT CIVIL

SALARIE OUVRANT DROIT

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

TELEPHONE - EMAIL

Téléphone :

Email :

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Matricule :

Service :

CDI

CDD

Date d'embauche :

Date de départ :

Stagiaire

Tous les stagiaires, quel que soit la durée du stage au cours d'une même année scolaire ou universitaire, ont droit au C.E à partir de 31 jours ouvrés de présence pour toutes les prestations sans QF et 93 jours de présence pour toutes les prestations avec QF

2018

Déclarer tous vos enfants à charge
fiscale figurant sur votre avis
d'imposition 2017 sur revenus 2016
voir au verso

